

Avignon, le 20 août 2024

## **VIGILANCE FEUX DE FORÊTS - RISQUE D'INCENDIE**

**Interdiction d'accès et de circulation pour la journée de demain mercredi 21 août 2024 dans certains massifs forestiers du département de Vaucluse**

En raison des conditions météorologiques prévues pour la journée de demain, le niveau de risque d'incendie de forêt est jugé très sévère.

- Par conséquent, en application de l'arrêté préfectoral du 29 mars 2023, **l'accès aux massifs**
- Bollène-Uchaux,
  - Dentelles de Montmirail,
  - Rasteau-Cairanne,
  - collines du pays Voconces,
  - plaine du Comtat,
  - vallée du Rhône,
  - monts de Vaucluse,
  - petit Lubéron,
  - grand Lubéron,
  - collines de basse Durance,
  - enclave des Papes.

**est interdit toute la journée** sauf pour :

- les sites bénéficiant d'une dérogation ;
- les groupes accompagnés par un professionnel ayant suivi un parcours de formation spécifique ;
- la réalisation de travaux, seulement autorisés le matin de 5h00 à 13h00.

Chacune de ces activités est soumise à des mesures de sécurité renforcées.

- L'accès aux autres massifs forestiers du département, bien que présentant un risque, reste autorisé.

**Information du public pour l'accès aux massifs exposés aux risques feux de forêts**

- **cartographie des massifs ouverts/fermés** : [www.risque-prevention-incendie.fr/vaucluse/](http://www.risque-prevention-incendie.fr/vaucluse/) ou site internet de l'État en Vaucluse [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)
- **borne d'information téléphonique** : 04 28 31 77 11

### **Attention !**

**Il est rappelé à chacun qu'en toutes circonstances, la prudence est de mise à l'intérieur des massifs forestiers pour lesquels l'accès reste autorisé. Les règles suivantes doivent être scrupuleusement respectées :**

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : [pref-communication@vaucluse.gouv.fr](mailto:pref-communication@vaucluse.gouv.fr)

   @prefet84

[www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)

2 avenue de la Folie  
84000 AVIGNON

- interdiction de fumer ;
- interdiction d'allumer du feu ;
- ne pas circuler et/ou stationner même temporairement sur les pistes DFCI qui sont réservées aux secours ;
- en cas d'incendie, contacter le 18 ou le 112, en précisant clairement votre localisation et en vous éloignant de la zone d'incendie.